ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 25 mars 2015 — N° 68

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Boucher (Ungava) fait une déclaration afin de féliciter Mlle Jocelyne Dufresne, jeune Crie de Whapmagoostui, qui se laisse inspirer par l'Assemblée nationale.

_____

M. Roy (Bonaventure) fait une déclaration afin de féliciter le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie pour l'obtention d'une certification durable pour le homard gaspésien.

_____

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration afin de souligner les 50 ans de médecine du D^{r} Gilles Morin.

_____

M. Spénard (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner le 100^{e} anniversaire des Cercles de fermières du Québec.

_____

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la jonquille.

M. Lisée (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner la Semaine des travailleurs sociaux.

_____

M. Fortin (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner l'apport de Mme Thérèse Lecomte dans le développement culturel de l'Estrie.

_____

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner les Jeux provinciaux d'hiver d'Olympiques spéciaux Québec.

_____

M. Ouimet (Marquette) fait une déclaration afin de souligner le 100e anniversaire du Conseil Lachine 1776 de l'Ordre des Chevaliers de Colomb.

_____

M. Huot (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Josée Bédard, récipiendaire du Prix engagement social Fernand-Dufour 2015.

_____

À 9 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 10 h 15.

_____

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, dépose :

L'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Roumanie, signée à Québec le 19 novembre 2013, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 920-20150325)

Puis elle dépose la motion suivante :

> QUE, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Roumanie, signée à Québec, le 19 novembre 2013.

(Dépôt n° 921-20150325)

_____

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 11 février 2015 par M. Drainville (Marie-Victorin) concernant les clauses de baux résidentiels interdisant la possession d'animaux de compagnie;

(Dépôt n° 922-20150325)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 19 février 2015 par Mme Hivon (Joliette) concernant l'opposition à la fermeture de la buanderie publique Lavérendière dans Lanaudière;

(Dépôt n° 923-20150325)

La réponse à la question écrite n° 39 concernant les premiers répondants victimes de chocs post-traumatiques, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 24 février 2015 par M. Deltell (Chauveau);

(Dépôt n° 924-20150325)

La réponse à la question écrite n° 55 concernant des enquêtes de l'UPAC visant le cabinet de l'ex-ministre Nathalie Normandeau et le financement du Parti libéral du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 17 mars 2015 par Mme Maltais (Taschereau).

(Dépôt n° 925-20150325)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 10 mars 2015, que lui a adressée de M. Naif Bin Bandir AlSudairy, ambassadeur d'Arabie Saoudite à Ottawa, accompagnée de la déclaration officielle du ministère saoudien des Affaires étrangères concernant M. Raif Badawi.

(Dépôt n° 926-20150325)

Dépôts de rapports de commissions

M. Reid (Orford), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 23 et 24 mars 2015, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique afin d'en prolonger l'application.

(Dépôt n° 927-20150325)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège de M. Lisée, député de Rosemont. Dans son avis, le député allègue que la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique aurait commis un outrage au Parlement en induisant sciemment la Chambre en erreur relativement à une réponse qu'elle a donnée lors de la période de questions et réponses orales du 18 mars 2015 concernant l'entente Canada-Québec sur l'itinérance.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

En matière d'outrage au Parlement, la présidence a déjà indiqué qu'il faut démontrer le caractère intentionnel de l'acte pour conclure qu'un député a sciemment induit la Chambre en erreur. La jurisprudence parlementaire a toujours rappelé le principe fondamental prévu au paragraphe 6 de l'article 35 du Règlement selon lequel on doit toujours accepter la parole d'un député. Cette présomption en faveur d'un député ne peut être renversée que si celui-ci, lors d'une intervention, induit l'Assemblée en erreur et, par la suite, reconnaît l'avoir délibérément trompée, commettant ainsi un outrage au Parlement.

Le député allègue que la ministre aurait induit sciemment la Chambre en erreur car la réponse qu'elle a donnée ne concorderait pas avec le contenu de l'entente Canada-Québec sur l'itinérance rendue publique le 19 mars 2015. Elle aurait, selon lui, donné deux versions contradictoires des mêmes faits.

Or, rien ne permet de conclure que la ministre a reconnu avoir délibérément induit la Chambre en erreur par une déclaration à l'Assemblée. De plus, même en s'inspirant de l'interprétation donnée par la présidence de la Chambre des communes du Canada, rien ne permettrait de conclure que la ministre a donné deux versions contradictoires des mêmes faits.

Lorsque la présidence analyse la recevabilité d'une question d'outrage au Parlement, les faits qui lui sont soumis doivent être probants à leur face même. Lorsqu'il est question de versions contradictoires, il faut que le même député qui s'exprime sur un sujet en soit arrivé à donner deux versions qui se contredisent. En l'espèce, il s'agit plutôt d'une interprétation différente d'une situation qui est donnée par deux députés.

La demande est donc irrecevable.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme David, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

> Copie d'une lettre, en date du 6 mars 2015, signée par M. Louis-Philippe Rochon, président, au nom du Conseil d'administration de la Cinémathèque québécoise, concernant l'avenir de la Cinémathèque.
>
> (Dépôt n° 928-20150325)

Motions sans préavis

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Paradis (Lévis) et Mme David (Gouin), présente une motion concernant l'accès à l'avortement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

M. Bonnardel (Granby), conjointement avec M. Marceau (Rousseau) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant un rapport d'impôt unique; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Vallée, ministre de la Justice, conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Roy (Montarville) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne le 140e anniversaire du Y des femmes Montréal et de la YWCA Québec;
>
> QU'elle souligne l'importance de la mission de ces organismes qui contribuent à contrer la violence et la discrimination envers les femmes et les filles;
>
> QU'elle réitère que, malgré les avancées importantes, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent et que l'apport des organismes comme les YWCA contribue à l'atteinte des objectifs en matière d'égalité;

QU’enfin, l’Assemblée nationale félicite et remercie toutes les femmes et les hommes qui œuvrent et qui ont œuvré au sein de ces organismes et reconnaisse le travail essentiel qu’ils ont accompli.

Du consentement de l’Assemblée, la motion est adoptée.

_____

Du consentement de l’Assemblée pour déroger à l’article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) et Mme Roy (Montarville), propose :

QUE l'Assemblée nationale remercie chaleureusement tous les groupes participant aux consultations particulières sur le Plan d'action gouvernemental 2008‑2013 en matière d'agression sexuelle;

QU'elle affirme qu’en vue d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, cet enjeu est une priorité;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que les consultations se poursuivront dans le cadre du forum itinérant comme le proposait la motion votée à l'unanimité le 25 novembre 2014;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'urgence d'agir et demande au gouvernement de poursuivre son engagement visant à enrayer ce fléau dont trop de femmes, d'enfants et d'hommes sont victimes.

Du consentement de l’Assemblée, un débat s’ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

_____

Du consentement de l’Assemblée pour déroger à l’article 84.1 et conformément à l’article 146 du Règlement, M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques à compter du mardi 1er septembre 2015 sur le document intitulé *Orientations gouvernementales pour un gouvernement plus transparent, dans le respect du droit à la vie privée et la protection des renseignements personnels*, déposé à l'Assemblée nationale le 17 mars 2015 par le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques;

QUE les mémoires et les demandes d'interventions soient reçues au Secrétariat des commissions au plus tard le vendredi 14 août 2015;

QUE le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée;

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite relativement au financement et à la restructuration de certains régimes de retraite interentreprises.

———————

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l’administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l’audition du Centre de services partagés du Québec afin d’examiner le chapitre 3 du rapport du Vérificateur général du Québec (printemps 2014) intitulé « Acquisition de biens et de services »; puis en séance publique afin d’entendre le Centre de services partagés du Québec; enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, les conclusions et les recommandations à la suite de cette audition;

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, les conclusions ou les recommandations de la Commission à la suite des consultations particulières et auditions publiques à l’égard du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Daoust, ministre de l’Économie, de l'Innovation et des Exportations, propose que le projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur les coopératives et d’autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 19 est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 24 mars 2015, sur la motion de report présentée par Mme D'Amours (Mirabel) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 37, Loi confirmant l'assujettissement des projets de cimenterie et de terminal maritime sur le territoire de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons au seul régime d'autorisation de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, présenté par M. Daoust, ministre de l’Économie, de l'Innovation et des Exportations.

Le débat terminé, la motion de report est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **81** en annexe)

Pour : **23** Contre : **90** Abstention : **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, proposant que le principe du projet de loi n° 37, Loi confirmant l'assujettissement des projets de cimenterie et de terminal maritime sur le territoire de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons au seul régime d'autorisation de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, soit maintenant adopté.

À 13 heures, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, est ajourné au nom de M. Lemay (Masson).

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Bergeron (Verchères) propose :

> QUE l'Assemblée nationale exprime ses plus vives inquiétudes quant au projet de loi fédéral C-51, notamment à l'égard de plusieurs dispositions qui renferment une portée vague et excessive, qui pourraient engendrer des dérapages du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et qui pourraient porter atteinte aux droits et libertés des Québécoises et des Québécois;

QUE l’Assemblée nationale partage les inquiétudes de plusieurs intervenants dans la sphère publique, dont des professeurs d’université, d’anciens juges, des avocats et d’anciens premiers ministres à l’égard du changement d’orientation majeur apporté au SCRS;

QUE l’Assemblée nationale reconnaisse la démarche entreprise par trois ministres du gouvernement du Québec dans leur lettre du 17 mars 2015;

QUE l’Assemblée nationale dénonce la démarche unilatérale du gouvernement fédéral;

QUE l’Assemblée nationale exige du gouvernement du Québec qu’il transmette ses observations et demandes d’amendements au Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes du Canada d’ici la fin de l’étude parlementaire du projet de loi;

QUE l’Assemblée nationale exige du gouvernement du Québec qu’il dépose ses observations et demandes d’amendements à l’Assemblée nationale avant de les transmettre au Comité permanent.

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 52 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 30 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 22 minutes sont allouées au 2e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s’ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **82** en annexe)

Pour : **30** Contre : **80** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, proposant que le principe du projet de loi n° 37, Loi confirmant l'assujettissement des projets de cimenterie et de terminal maritime sur le territoire de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons au seul régime d'autorisation de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, soit maintenant adopté.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, M. Lemay (Masson) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, Mme Samson (Iberville) retire certains propos non parlementaires.

Le débat est ajourné au nom de Mme Lavallée (Repentigny).

À 18 heures, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 26 mars 2015, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de report de Mme D'Amours (Mirabel) :

(Vote n° 81)

POUR - 23

Bonnardel (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Deltell (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Khadir (*IND*)
Laframboise (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
Lemay (*CAQ*)
Martel (*CAQ*)
Massé (*IND*)
Paradis (*CAQ*) *(Lévis)*
Picard (*CAQ*)
Roberge (*CAQ*)
Roy (*CAQ*) *(Arthabaska)*
Roy (*CAQ*) *(Montarville)*
Samson (*CAQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Soucy (*CAQ*)
Spénard (*CAQ*)
Surprenant (*CAQ*)

CONTRE - 90

Arcand (*PLQ*)
Auger (*PLQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bédard (*PQ*)
Bergeron (*PQ*)
Bernier (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Billette (*PLQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*PLQ*) *(Charlesbourg)*
Blanchette (*PLQ*)
Bolduc (*PLQ*)
Boucher (*PLQ*)
Bourgeois (*PLQ*)
Carrière (*PLQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charlebois (*PLQ*)
Chevarie (*PLQ*)
Cloutier (*PQ*)
Coiteux (*PLQ*)
Couillard (*PLQ*)
Cousineau (*PQ*)
D'Amour (*PLQ*)
Daoust (*PLQ*)
David (*PLQ*) *(Outremont)*
de Santis (*PLQ*)
Drainville (*PQ*)
Dufour (*PQ*)
Dutil (*PLQ*)
Fortin (*PLQ*) *(Pontiac)*
Fortin (*PLQ*) *(Sherbrooke)*
Fournier (*PLQ*)
Gaudreault (*PQ*) *(Jonquière)*
Giguère (*PLQ*)
Girard (*PLQ*)
Habel (*PLQ*)
Hamad (*PLQ*)
Hardy (*PLQ*)
Heurtel (*PLQ*)
Hivon (*PQ*)
Huot (*PLQ*)
Iracà (*PLQ*)
Kelley (*PLQ*)
Kotto (*PQ*)
Lamarre (*PQ*)
LeBel (*PQ*)
Leclair (*PQ*)
Léger (*PQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lelièvre (*PQ*)
Lessard (*PLQ*)
Lisée (*PQ*)
Maltais (*PQ*)
Marceau (*PQ*)
Ménard (*PLQ*)
Merlini (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Moreau (*PLQ*)
Morin (*PLQ*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellette (*PLQ*)
Ouimet (*PLQ*) *(Fabre)*
Pagé (*PQ*)
Paradis (*PLQ*) *(Brome-Missisquoi)*
Péladeau (*PQ*)
Plante (*PLQ*)
Poëti (*PLQ*)
Poirier (*PQ*)
Polo (*PLQ*)
Reid (*PLQ*)
Richard (*PQ*)
Rochon (*PQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*PQ*) *(Bonaventure)*
Simard (*PLQ*) *(Dubuc)*
Simard (*PLQ*) *(Charlevoix–Côte-de-Beaupré)*
Sklavounos (*PLQ*)
St-Denis (*PLQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Thériault (*PLQ*)
Therrien (*PQ*)
Traversy (*PQ*)
Turcotte (*PQ*)
Vallée (*PLQ*)
Vallières (*PLQ*)
Vien (*PLQ*)
Villeneuve (*PQ*)
Weil (*PLQ*)

Sur la motion de M. Bergeron (Verchères) :

(Vote n° 82)

POUR - 30

Bédard (*PQ)*
Bergeron (*PQ)*
Bérubé (*PQ)*
Cousineau (*PQ)*
Drainville (*PQ)*
Dufour (*PQ)*
Gaudreault (*PQ) (Jonquière)*
Hivon (*PQ)*
Khadir (*IND)*
Kotto (*PQ)*
Lamarre (*PQ)*
LeBel (*PQ)*
Leclair (*PQ)*
Léger (*PQ)*
Lelièvre (*PQ)*
Lisée (*PQ)*
Maltais (*PQ)*
Marceau (*PQ)*
Massé (*IND)*
Ouellet (*PQ)*
Pagé (*PQ)*
Péladeau (*PQ)*
Poirier (*PQ)*
Richard (*PQ)*
Rochon (*PQ)*
Roy (*PQ) (Bonaventure)*
Therrien (*PQ)*
Traversy (*PQ)*
Turcotte (*PQ)*
Villeneuve (*PQ)*

CONTRE - 80

Arcand (*PLQ)*
Auger (*PLQ)*
Barrette (*PLQ)*
Bernier (*PLQ)*
Billette (*PLQ)*
Birnbaum (*PLQ)*
Blais (*PLQ) (Charlesbourg)*
Blanchette (*PLQ)*
Bolduc (*PLQ)*
Bonnardel (*CAQ)*
Boucher (*PLQ)*
Bourgeois (*PLQ)*
Caire (*CAQ)*
Carrière (*PLQ)*
Charbonneau (*PLQ)*
Charette (*CAQ)*
Charlebois (*PLQ)*
Chevarie (*PLQ)*
Coiteux (*PLQ)*
Couillard (*PLQ)*
D'Amour (*PLQ)*
D'Amours (*CAQ)*
Daoust (*PLQ)*
David (*PLQ) (Outremont)*
de Santis (*PLQ)*
Deltell (*CAQ)*
Dutil (*PLQ)*
Fortin (*PLQ) (Sherbrooke)*
Fortin (*PLQ) (Pontiac)*
Fournier (*PLQ)*
Habel (*PLQ)*
Hamad (*PLQ)*
Hardy (*PLQ)*
Heurtel (*PLQ)*
Iracà (*PLQ)*
Jolin-Barrette (*CAQ)*
Kelley (*PLQ)*
Laframboise (*CAQ)*
Lavallée (*CAQ)*
Legault (*CAQ)*
Leitão (*PLQ)*
Lemay (*CAQ)*
Lessard (*PLQ)*
Martel (*CAQ)*
Matte (*PLQ)*
Ménard (*PLQ)*
Merlini (*PLQ)*
Montpetit (*PLQ)*
Moreau (*PLQ)*
Morin (*PLQ)*
Nichols (*PLQ)*
Ouellette (*PLQ)*
Ouimet (*PLQ) (Fabre)*
Paradis (*CAQ) (Lévis)*
Paradis (*PLQ) (Brome-Missisquoi)*
Picard (*CAQ)*
Plante (*PLQ)*
Poëti (*PLQ)*
Polo (*PLQ)*
Reid (*PLQ)*
Roberge (*CAQ)*
Rotiroti (*PLQ)*
Rousselle (*PLQ)*
Roy (*CAQ) (Arthabaska)*
Roy (*CAQ) (Montarville)*
Samson (*CAQ)*
Simard (*PLQ) (Dubuc)*
Simard (*PLQ) (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)*
Sklavounos (*PLQ)*
Soucy (*CAQ)*
Spénard (*CAQ)*
St-Denis (*PLQ)*
St-Pierre (*PLQ)*
Surprenant (*CAQ)*
Tanguay (*PLQ)*
Thériault (*PLQ)*
Vallée (*PLQ)*
Vallières (*PLQ)*
Vien (*PLQ)*
Weil (*PLQ)*